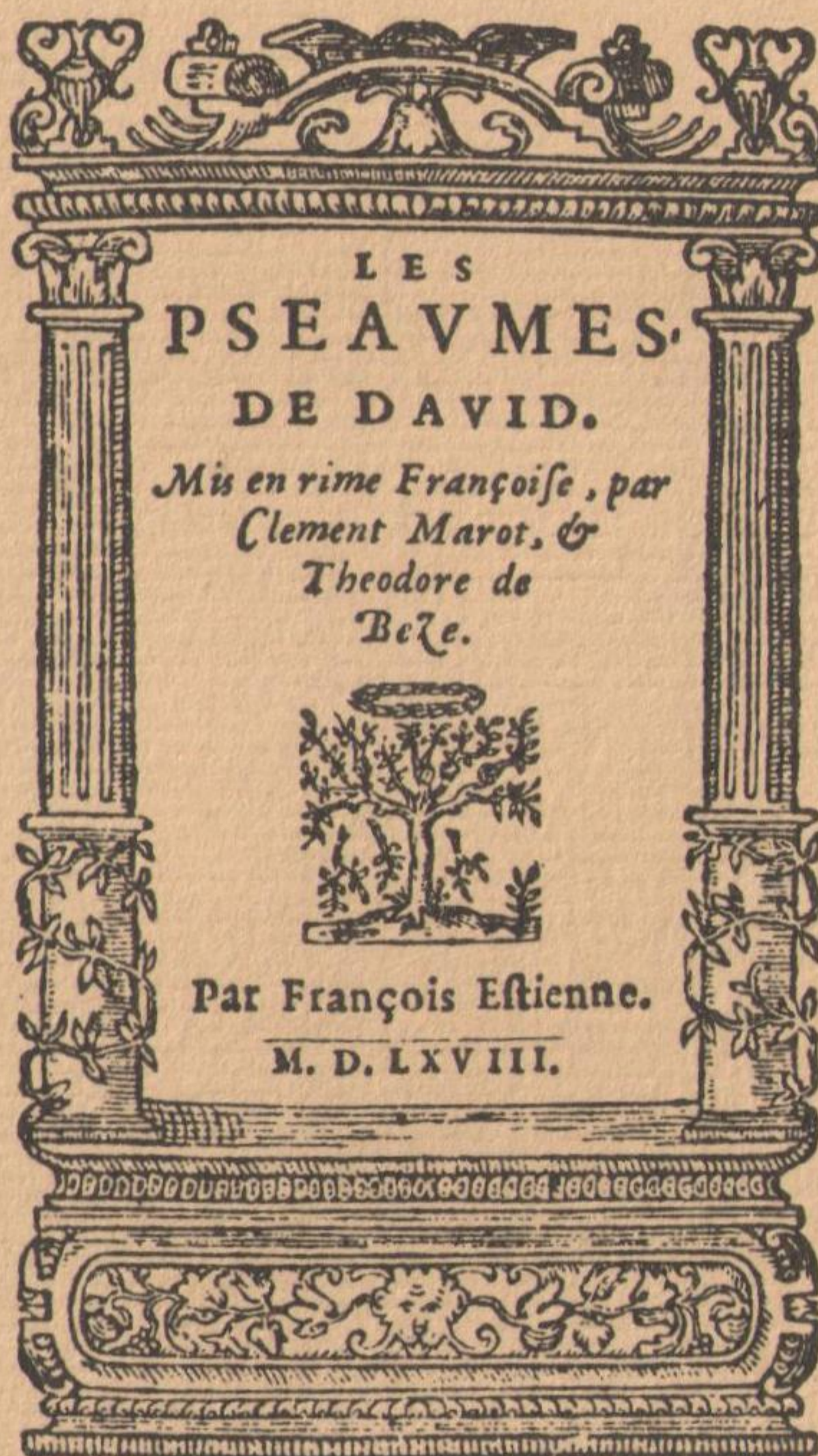


LE PSAUTIER DE GENÈVE

1562 - 1865



IMAGES COMMENTÉES ET ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE

GENÈVE

Bibliothèque publique et universitaire

1986

L'intégrale de 1562
J.-D. Candaux

from: *Le psautier de Genève, 1562-1865*

Genève 1986

DES
P S E A V M E S

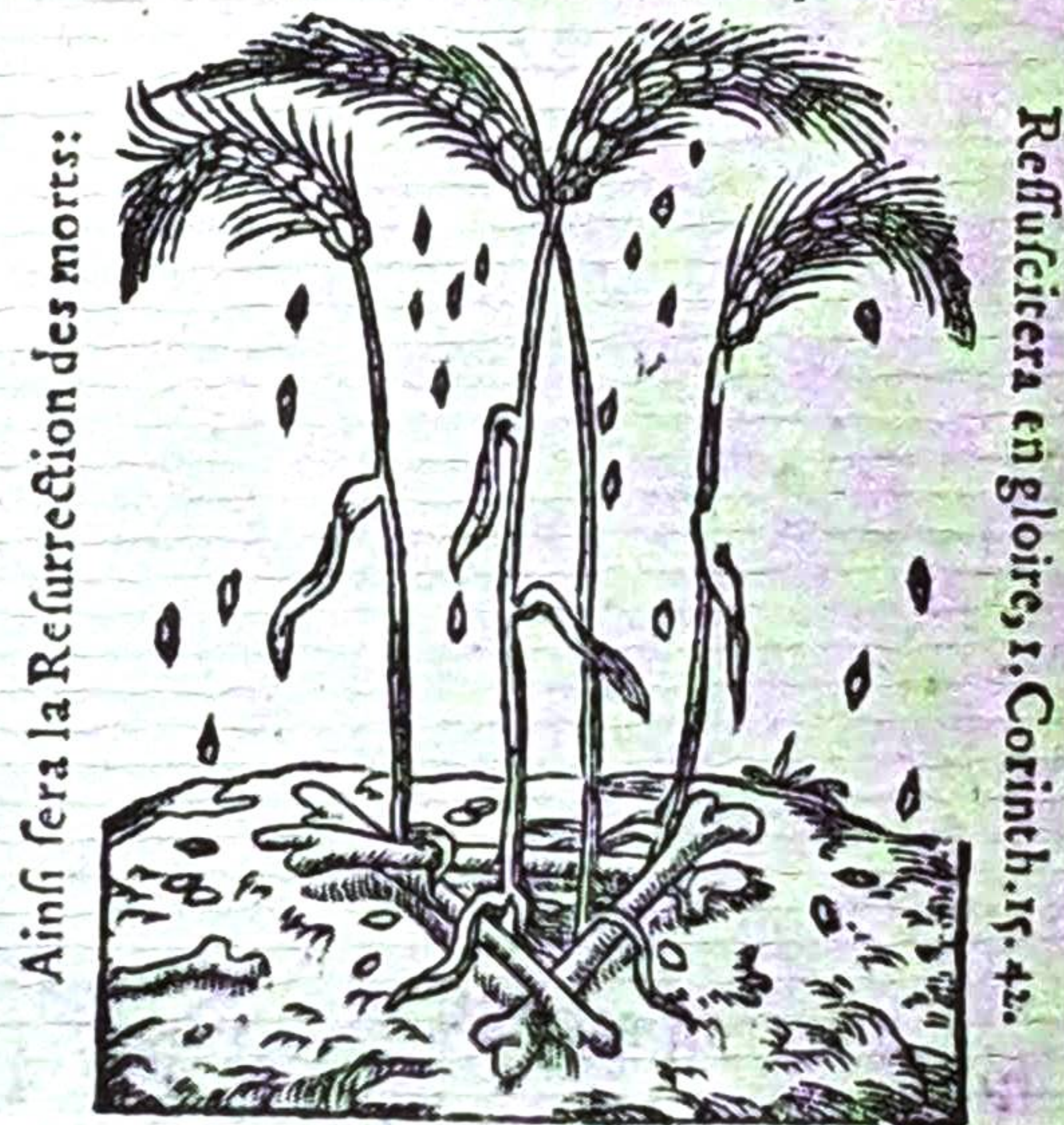
M I S E N R I M E
F R A N C O I S E

Par Clement Marot, & Theodore de Beze.

P S E A V M E I X.

Chantez au Seigneur qui habite en Zion, & annoncez
ses faicts entre les peuples.

Ce qui est semé en mespris,



De l'imprimerie de Michel Blanchier,
POVR ANTOINE VINCENT.

M. D. L X I I.

Avec privilege du Roy pour dix ans.

2. L'intégrale de 1562

L'impression du psautier complet en 1561-1562 a été la plus colossale entreprise des presses genevoises au XVI^e siècle et l'une des plus fascinantes réalisations de l'imprimerie de tous les temps.

Le choix des cadres, le monopole de production, le contrat d'édition, la répartition du travail, le chiffre de tirage, la distribution des bénéfiques, tout est extraordinaire dans cette affaire.

Le chef de l'entreprise fut choisi en la personne du riche marchand lyonnais Antoine Vincent. Ami de Jacques Spifame et de Germain Colladon, lié avec toute l'élite huguenote de Genève, Antoine Vincent avait trouvé le secret de rester bourgeois et même échevin de Lyon et de faire marcher sa librairie lyonnaise de la rue Mercière tout en venant dès 1557 s'établir à Genève, où on le voit acquérir des immeubles, marier ses filles, conclure force contrats d'affaires. Calviniste convaincu et beau-père du pasteur Jean-François Salvart, Antoine Vincent servait à l'occasion d'agent de liaison entre l'Eglise réformée de Lyon et celle de Genève. Dans son commerce de librairie, il était secondé par son fils aîné Barthélemy à Lyon, par son fils puîné Antoine II à Genève.

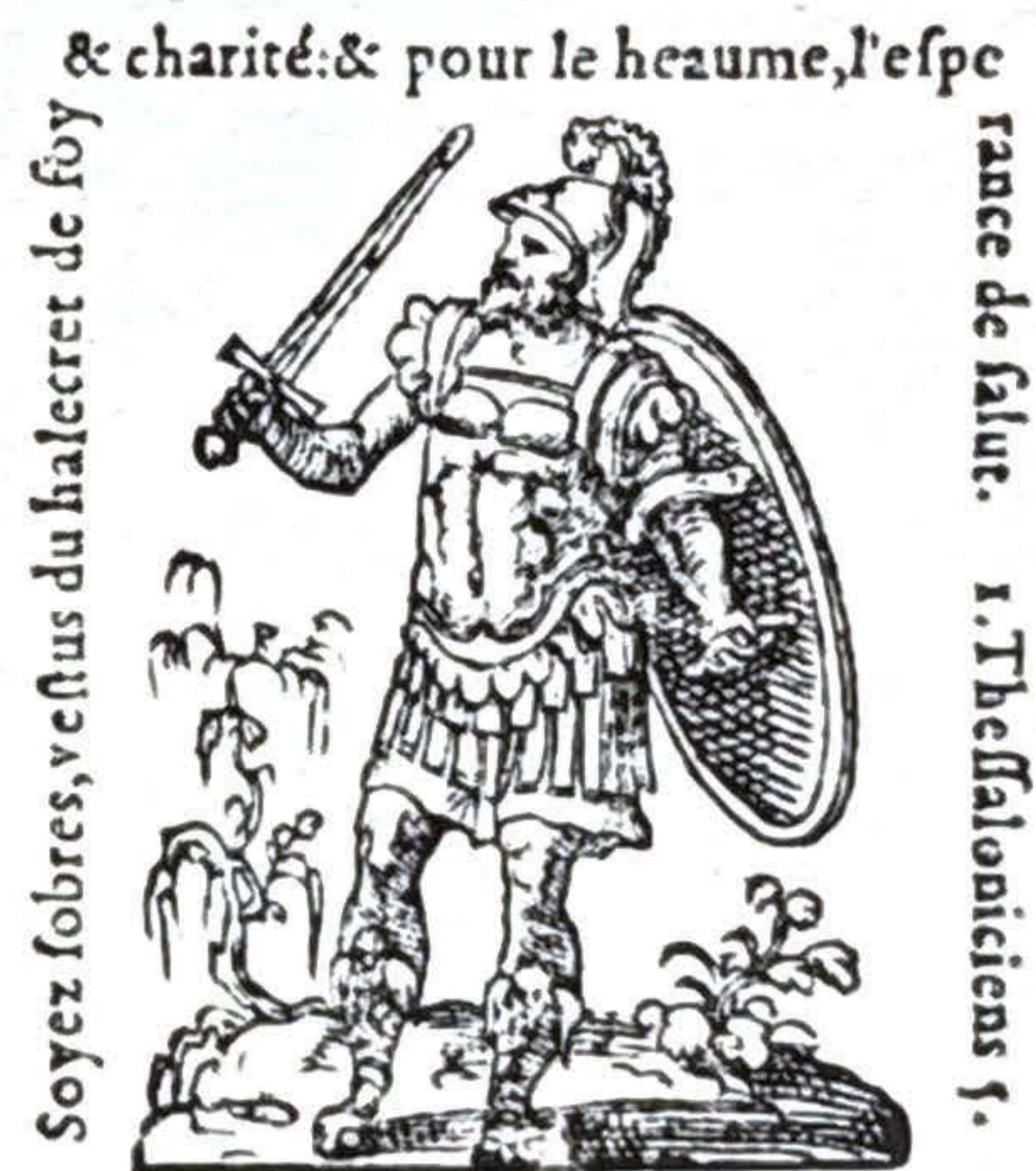
On sait qu'à cette époque, pour lancer avec profit un livre nouveau, il convenait de se mettre au bénéfice d'un «privilège», c'est-à-dire d'un monopole de production garanti par l'Etat durant un certain nombre d'années. Théodore de Bèze en obtint deux pour l'impression du psautier, le premier du Petit Conseil de Genève, en date du 8 juillet 1561, pour une durée de dix ans, le second du Roi de France Charles IX, en date du 19 octobre 1561, pour dix ans également (et en faveur d'Antoine Vincent le fils). Ce privilège royal, infiniment plus important que celui de la petite Genève et dont un long extrait fut imprimé dans toutes les éditions des premières années, s'appuyait sur le certificat d'orthodoxie que deux docteurs de Sorbonne, après examen de la traduction bèzienne, avaient signé le 16 octobre 1561. Toute la négociation fut d'ailleurs un véritable exploit de l'habile Théodore de Bèze qui sut profiter de sa convocation à la Cour pour le Colloque de Poissy et de l'amicale con-

LES
PSEAVMES MIS
EN RIME FRANCOISE,

Par Clement Marot, & Theodore de Beze.

PSEAVME IX.

Chantez au Seigneur qui habite en Sion, &
annoncez ses faits entre les peuples.



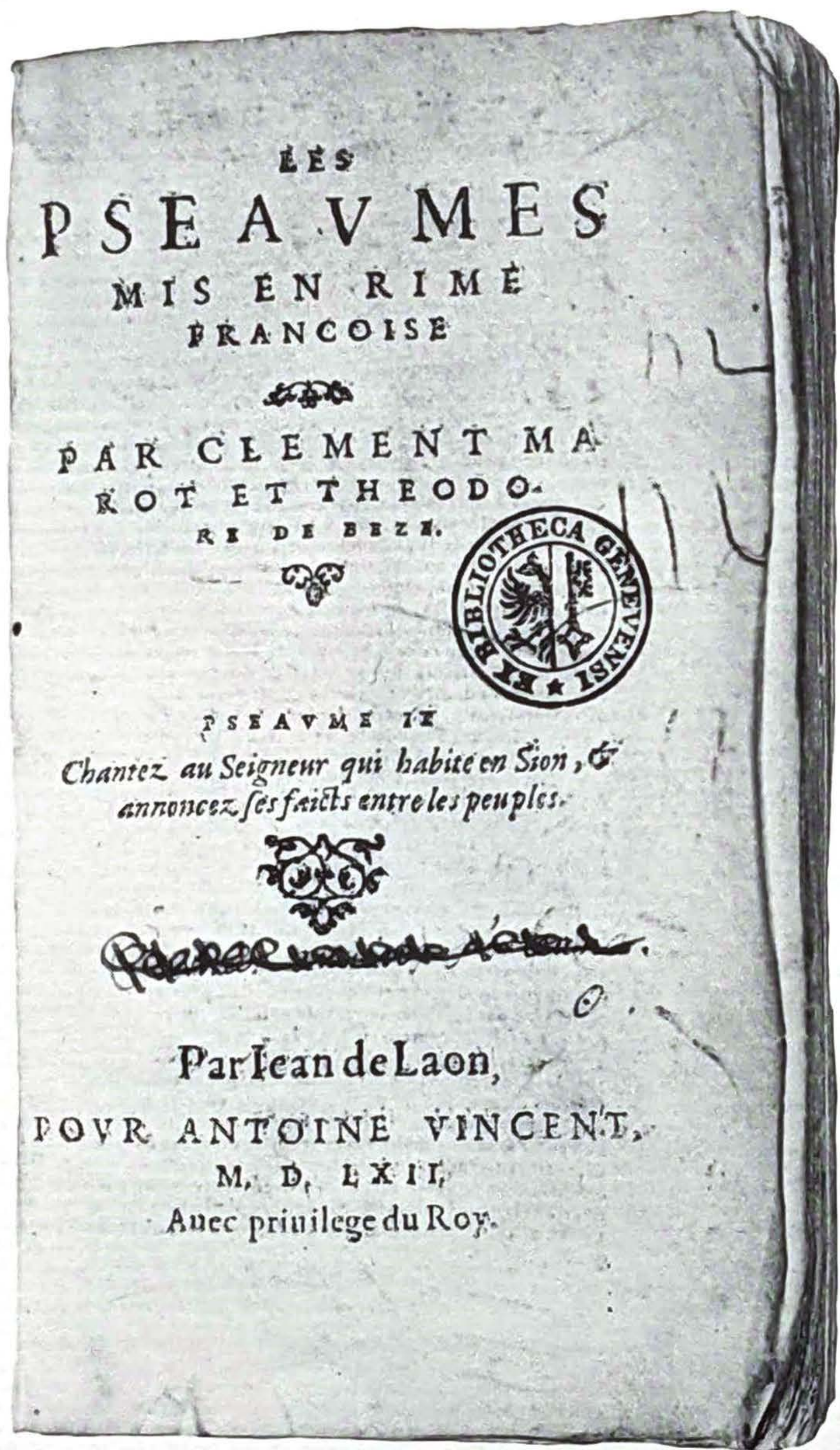
De l'Imprimerie de François Jaquy.

POVR ANTOINE VINCENT.

M. D. LXII.

Avec privilege du Roy, pour dix ans.

fiance que lui témoigna à cette occasion la reine-mère Catherine de Médicis, pour mener rondement son affaire durant la courte accalmie que cette ultime tentative de dialogue avait produite dans l'affrontement confessionnel qui déchirait la France.



Pressentant le succès qu'allait rencontrer l'édition intégrale du psautier dans toutes les églises réformées, Antoine Vincent décida d'en confier l'impression à plusieurs ateliers typographiques travaillant simultanément tant à Genève qu'en France. C'est ainsi que son homme d'affaires à Paris, Jacques Danès, traita le 26

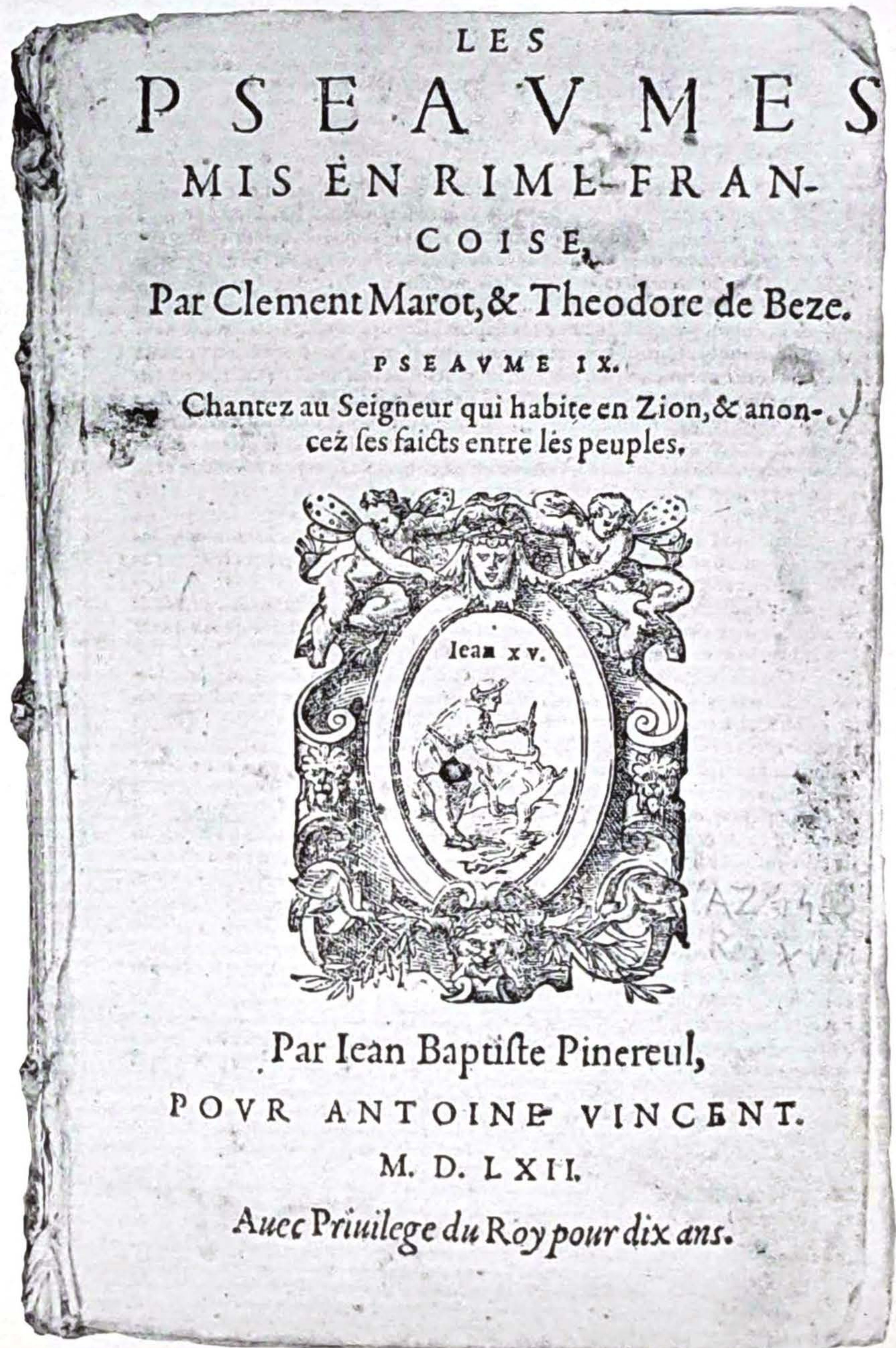
février 1562 avec 19 libraires-imprimeurs à la fois, tous nommés dans le contrat. On ne connaît pas les termes de l'accord qui fut conclu à Genève, mais on constate que la « communion » soit communauté que les imprimeurs genevois formèrent pour la circonstance finit par

Tableau I

Nomenclature des libraires et imprimeurs ayant participé à la publication de « l'intégrale » de 1562

Anastase, Estienne (Genève)	Forest, Guillaume (Genève)
Ballard, Robert (Paris)	Gibier, Eloi (Orléans)
Barbier, Nicolas (Genève)	Gilles, Gilles (Paris)
Blanchier, Michel (Genève)	Grené, Philibert dit Elu (Genève)
Bonnefoy, Jean (Genève)	Guibert, Félix (Paris)
Bréart, Robert (Paris)	Haultin, Pierre (Paris)
Brès, Vincent (Genève)	Jaquy, François (Genève)
Breton, Richard (Paris)	La Mothe, Rollin (Paris)
Cercia, Antoine (Genève)	Langellier, Charles (Paris)
Clemence, Abel (Rouen)	Le Chandelier, Pierre (Caen)
Clemence, Guillaume (Paris)	Le Crosnier, Robert (Saint-Lô)
Courteau, Thomas (Genève)	Le Jeune, Martin (Paris)
Crespin, Jean (Genève)	Le Preux, Jean (Paris)
Danfrye, Philippe (Paris)	Le Roy, Adrien (Paris)
Darras, Jean (Metz)	Le Royer, Jean (Paris)
Davodeau, Antoine (Genève)	Parentin, Philippe (Paris)
De Harcy, Olivier (Paris)	Périer, Charles (Paris)
De Laon, Jean (Genève)	Perrin, François (Genève et Lyon)
De Mortière, Lucas (Genève)	Petit, Oudin I (Paris)
De Normendie, Laurent (Genève)	Pinereul, Jean-Baptiste (Genève)
DeTournes, Jean (Lyon)	Plantin, Christophe (Anvers)
Dupré, Pierre (Paris)	Plunyon, Jean (Paris)
Durand, Jean (Genève)	Prevost, Mathurin (Paris)
Durand (Durant), Zacharie (Genève)	Rivery, Jean (Genève)
Fezandat, Michel (Paris)	Vincent, Antoine (Lyon)

réunir également une vingtaine d'ateliers. A quoi il faut ajouter plusieurs grandes imprimeries lyonnaises (celle de Vincent lui-même naturellement et celle des De



Tournes), quelques ateliers de province (Jean Darras à Metz, Eloi Gibier à Orléans, Abel Clemence à Rouen) et jusqu'à l'illustre Christophe Plantin d'Anvers, avec lequel Antoine Vincent entretenait de bonnes relations. Au total, l'impression de « l'intégrale » fut donc partagée entre quelque 45 ateliers.

En France à vrai dire, les troubles religieux dégénérent en une véritable guerre civile dès le printemps de 1562, à la suite du massacre de Wassy. La situation des Huguenots se dégrada rapidement et il semble que plusieurs des imprimeurs parisiens avec lesquels Antoine Vincent avait traité durent renoncer à l'entreprise ou céder leurs droits à d'autres. A Genève en revanche, les presses fonctionnèrent à plein rendement. Le papier avait été commandé à temps aux papeteries de Divonne et d'Allemogne en Pays de Gex et Antoine Vincent avait pris la précaution de faire venir de Lyon, dès les premiers mois de 1561, deux fondeurs de lettres. Le tirage atteignit ainsi des chiffres qui, pour l'époque, sont véritablement astronomiques. On les connaît — rare aubaine pour l'historien — par le biais d'une dispute entre deux groupes d'imprimeurs qui vinrent vider leur sac devant le Conseil de Genève: grâce à l'exactitude du Secrétaire d'Etat qui tenait le registre, on sait donc qu'à la date du 27 janvier 1562, 27.400 exemplaires du psautier complet avaient été déjà imprimés à Genève. On peut donc admettre sans peine que le nombre total des psautiers genevois imprimés cette année-là se situa entre 30.000 et 50.000 exemplaires.

Quant aux bénéficiaires de cette extraordinaire opération, ils ne devaient revenir ni à Clément Marot, décédé depuis huit ans, ni aux anonymes compositeurs des mélodies, ni même à Théodore de Bèze, mais très évangéliquement « aux pauvres ». C'est à eux que Bèze avait en effet décidé d'abandonner ses droits, calculés sur la base des frais d'impression (et non pas du produit des ventes!) à raison de 8 %. Ce furent donc les diacres de la Bourse des étrangers à Genève, les administrateurs de l'Aumône Générale à Lyon et à Paris qui touchèrent cette redevance — ou plutôt qui durent la réclamer, parfois

même avec insistance, aux nombreux imprimeurs-libraires avec lesquels Antoine Vincent avait passé contrat.

-
8. Certificat d'orthodoxie délivré par deux docteurs de Sorbonne à Théodore de Bèze pour sa traduction des psaumes, Paris, 16 octobre 1561 (BPU, Ms Fr. 402, f. 79).
 - 9-16. Quelques exemplaires imprimés à Genève de la première édition intégrale du Psautier de Genève, 1562:
 9. Par Michel Blanchier pour Antoine Vincent (Neuchâtel, BPU).
 10. Par Jean Bonnefoy pour Antoine Vincent (Neuchâtel, BPU).
 11. Par Antoine Cercia pour Antoine Vincent (Paris, BN).
 12. Par Thomas Courteau pour Antoine Vincent, dans le format in-16 (BPU).
 13. Par François Jaquy pour Antoine Vincent (MHR).
 14. Par Jean de Laon pour Antoine Vincent (BPU).
 15. Par François Perrin pour Antoine Vincent (Paris, BSHPF).
 16. Par Jean-Baptiste Pinereul pour Antoine Vincent (Lausanne, BCU).
-